



Volet 3 arrêt d etravail envoyé à l'employeur et invalidité

Par **untelle**, le **13/12/2016** à **13:26**

Bonjour,

je suis en invalidité 2 depuis le 02/04/2011. Mon employeur me demande tous les mois de lui envoyer le 3ème volet d' une prolongation d'arrêt de travail.

*J'aimerais savoir comment il utilise ce volet 3?

*A qui il l'envoie?

*je reçois tous les mois une fiche de paie à 0 euro avec toutefois toutes les ref salariales (salaire retenu etc, ancienneté ajoutée, heures travaillées, salaires annuels.....)

*Je perçois un rente invalidité SS à part et une rente prévoyance de l'employeur. Est-ce que l'employeur envoie le 3ème volet à cet organisme de prévoyance??

*Sur cet éventuel envoi La prévoyance m'accorde - t-elle chaque trimestre la somme me revenant??

Je ne comprends pas pourquoi mon employeur me demande ce volet 3 qui ,de plus est, doit être envoyé en support papier, alors que l'envoi par mon médecin par mail est possible .

Pouvez-vous m'aider ,SVP, car je suis perdue. Je suis considérée dans les effectifs de mon entreprise et je n'ai droit à rien. Je comprends tout si on m l'explique clairement.

Merci beaucoup pour votre site
très cordialement

Par **P.M.**, le **13/12/2016** à **15:04**

Bonjour,

A priori, l'employeur veut savoir si vous êtes toujours en arrêt médicalement constaté et pas en absence injustifiée...

Sans arrêt, il devrait organiser la visite de reprise auprès du Médecin du Travail...